



Le règlement intérieur est obligatoirement signé par la ou le **coordinateur du groupe** qui s'engage à diffuser individuellement à tou(te)s ses participant(e)s, l'intégralité des informations fournies par notre association Air Cluny Vol Libre, en particulier les **Consignes Générales d'Utilisation** en cours de validité portées préalablement à connaissance avant l'inscription ainsi que ce règlement intérieur.

Sera considéré(e) comme **coordinateur de groupe** le preneur à qui seront confiées les clés d'accès extérieures. Porte et volet métallique plus accès terrasse avec consigne de refermer en cas d'absence.

L'association, la société ou l'organisation dont-il se réclame est considérée comme responsable juridique. Aucun groupe constitué de particuliers en électrons libres n'est accepté pour signature.

Est fourni avant inscription, un exemplaire des **consignes générales d'utilisation** à appliquer pour pratiquer sur le Pôle Pédagogique STIV'Air. A charge du groupe utilisateur de le diffuser.

Le fait de confirmer les démarches de collaboration par la validation d'une inscription est considéré comme un accord implicite de ces conditions générales d'utilisation.

La tyrolienne est obligatoirement pilotée par un opérateur interne à notre association (OPI) ou un opérateur externe (OPE) formé préalablement et présent avec le groupe

Tous manquements aux consignes générales d'utilisation ou le non-respect d'une consigne d'un OPI ou OPE bénévole peut donner suite à une exclusion sans remboursement ni indemnités possibles.

Tous les incidents en dehors de la zone conventionnée avec la ville de Cluny ne sont pas sous la responsabilité de l'association. Circulation, parking, plan d'eau, extérieur des bâtiments, etc...  
L'association n'assure pas ces risques de la vie courante.

Aucun stationnement n'est autorisé sur la zone conventionnée définie. En ce qui concerne les parkings de stationnement, les zones de camping et caravaning, les consignes municipales prévalent et sont sous la surveillance de la police municipale.

Les feux sont interdits avec une tolérance pour les barbecues sur la dalle béton au centre de la presqu'île. Eteindre après utilisation ou abandon de surveillance.

Aucune réservation ne sera possible le WE annuel de compétitions organisées par l'association des Joutes de Cluny. L'espace leur est réservé.

Toute personne au sol sous la tyrolienne et ses abords est considérée comme un passant ordinaire. La zone n'est pas réservée à notre activité, la circulation piétonne reste praticable.

Ne restez pas sous le câble pendant une descente.

**Prévoir chaussures non agressives en salle de pliage** tong, pantoufles, tennis, chaussettes...

#### **NOM et Prénom du coordinateur du groupe:**

**Date du jour:**

**Signature :**

( précédée manuscrit de lu et approuvé ) :